



AVIS PUBLIC
Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC en 2025

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité régionale de comté, que :

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup tenue le 27 novembre 2024 a été adopté le calendrier suivant concernant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 :

Jeudi, 16 janvier à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 20 février à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 20 mars à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 17 avril à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 22 mai à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 19 juin à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 21 août à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 18 septembre à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 16 octobre à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Mercredi, 26 novembre à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 11 décembre à 19 heures et 30 minutes à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup.

**DONNÉ À RIVIÈRE-DU-LOUP,
CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.**

**La directrice générale et greffière-trésorière,
Patricia Trudel**